

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 71 (1932)
Heft: 4

Artikel: Le départ du dernier bailli bernois du Pays de Vaud
Autor: Adamina, Jaq.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

res et à mon repos, mais à ma conscience, citoyen préfet national. En vous priant de présenter au gouvernement l'hommage de mon respect et de ma sensible reconnaissance, veuillez l'assurer que s'il n'a pu augmenter mon amour pour ma patrie, du moins il a accru l'ardeur que j'ai de lui être utile et si, dans ce moment c'est en refusant franchement et sans retour que je crois le servir mieux, peut-être qu'un jour une santé moins chancelante et des efforts soutenus par un si noble but me mettront à même de remplir une place telle que je ne puisse l'estimer au-dessus de mes moyens. Citoyen préfet, je voudrais que les liens qui nous unissent fussent moins resserrés en ce moment. Je pourrai donner plus de force à mes raisons en vous peignant tout entier et en caractérisant chacun des motifs qui vous font un devoir d'occuper votre place, comme à moi de refuser celle qui m'est offerte, mais je ne dois exprimer que mon estime parfaite et mon attachement tendre et sincère pour vous.

J'ai l'honneur de vous saluer

J. L. de Loys. »

Le 30 janvier 1801, le Conseil exécutif, vu la proposition simple du préfet national du canton du Léman et celle double de la Chambre administrative faite conformément à l'article 3 de la loi du 17 décembre 1800 pour la repourvue à une place vacante dans cette autorité, arrête : 1° le citoyen Crud, de Lausanne, est nommé membre de la Chambre administrative du canton du Léman; 2° le ministre de l'Intérieur est chargé de la notification du présent arrêté.

Berne, 30 janvier 1801.

Le Président du Conseil exécutif :

V. Ruttimann.

ENLEVEZ LE MOINE

UN de ces derniers jours, un curé arrivait dans un hôtel et demandait une chambre pour la nuit. On loge l'ecclésiastique au No 7 de l'hôtel, où servait depuis peu de temps une jeune fille des environs.

Chacun sait qu'on nomme « moine » une grande bassine qui sert à chauffer les lits des voyageurs. La bonne ignorait ce détail, comme on va le voir.

Un curé se couche d'ordinaire d'assez bonne heure. Le nôtre avait à peine la tête sur l'oreiller, qu'un voyageur arriva à l'hôtel et demanda qu'on chauffât son lit.

— Marie, dit l'hôtesse, portez le moine au No 8.

Marie va frapper au No 7, réveille le curé et le prie de se rendre au No 8. Assez mécontent, le curé se lève pourtant et se rend au No indiqué. Peu après arrive un hôte nouveau :

— Marie, portez le moine au No 10, commanda l'hôtesse, et la fille de réveiller derechef le curé, qui obéit encore, non sans murmure.

Un troisième voyageur se présente :

— Marie, portez le moine au No 11.

Marie, étonnée, hésite un peu, mais finit par obéir et va frapper à la porte du curé. Celui-ci furieux, trouve qu'on l'a bassiné assez longtemps; il déclare que c'en est assez, et qu'il n'ouvrira pas.

La domestique s'en va trouver la maîtresse et, moitié pleurant, lui dit :

— Madame, le moine ne veut plus venir.

Après quelques explications, on finit par s'entendre. Le patron se rendit à la chambre du curé pour lui faire des excuses, mais celui-ci le reçut fort mal et l'envoya se promener jurant qu'on ne l'y reprendrait plus.

A l'instruction. — Le sergent, s'adressant à une recrue : — Avec quoi nettoyez-vous votre fusil ?

Le soldat. — Avec la baïonnette, mon sergent...

— Non !!!

— Avec un linge mis au bout de la baguette...

— Non !!!

— Avec un linge enduit de vaseline attaché au bout de la baguette...

— Non, mon ami, votre service intérieur dit :

« Le fusil doit être nettoyé avec le plus grand soin et vous aurez trois jours de colle pour vous apprendre à connaître le règlement.

LE DEPART DU DERNIER BAILLI BERNOIS DU PAYS DE VAUD

LES délégués de la presque totalité des villes et d'un grand nombre de communautés du Pays de Vaud, qui siégeaient déjà à Lausanne en simple Comité de conférence, se décidèrent à faire un pas décisif le 24 janvier 1798 et se constituèrent en Représentation Provisoire du Pays de Vaud. Cette assemblée arrêta, dans la nuit du 25 au 26, diverses mesures d'exécution, entre autres la suivante :

« Considérant que la mission des baillis dans le Pays de Vaud est terminée, considérant que leur résidence prolongée dans ces circonstances ne peut être qu'excessivement pénible pour eux et inutile pour nous, l'Assemblée les invite, pour prévenir de majeurs inconvénients, à se retirer immédiatement. Quant à leurs meubles, effets et autres objets qui pourraient les retenir et prolonger leur séjour, l'Assemblée Provisoire des représentants du Pays de Vaud leur fait déclarer qu'ils pourront librement et sans entraves les faire expédier ainsi qu'ils le désireront. »

Cette décision ne rencontra, sauf dans un bailliage, aucune opposition ni aucun retard, si même elle était encore nécessaire au moment où elle fut prise. Le nouvel ordre de choses avait en effet été accepté généralement. Bien plus, de nombreuses et importantes communes fribourgeoises (Estavayer, Romont, Rue, la Tour-de-Trême, Bulle, Semsales, Bossonens, Attalens, Châtel-St-Denis) et le Bas-Valais demandaient à se réunir à la république vaudoise. En revanche, Sainte-Croix, les Ormonts et le Pays-d'Enhaut restaient fidèles à Leurs Excellences et se refusaient à arborer la cocarde verte.

Le gouvernement bernois avait vu son représentant dans le Pays de Vaud tromper complètement son attente et se laisser enlever, sans coup férir, toute cette contrée. Mais devant la sommation du directoire de céder ses pouvoirs à une commission provisoire dont les anciens membres des Conseils seraient exclus, ce gouvernement retrouvait une dernière lueur d'énergie et décidait de marcher sus aux Français et de les chasser de la Suisse.

De nouvelles tergiversations succédèrent à ce moment d'enthousiasme. Le général Brune en profita pour se mettre en mesure de terminer promptement la campagne contre Berne. Le 2 mars, il prenait l'offensive, s'emparait sans peine de Soleure, de Fribourg et de Morat; il était repoussé, il est vrai, le 5 à Neuenack, mais d'Erlach, acculé peu à peu sur Berne, voyait ses troupes se débander et la capitale se rendre à Schauenbourg.

Dans le plan général offensif qui avait été arrêté par les Bernois pour la nuit du 1er au 2 mars, le colonel Tscharnner avait reçu ordre de descendre avec 2500 hommes des Ormonts et de pousser jusqu'à Vevey, pour inquiéter les derrières des Français. Mais le général Brune avait déjà réuni à Aigle quelques compagnies françaises, un bataillon de 400 Bas-Valaisiens et deux bataillons vaudois avec mission de marcher sur les Ormonts, de franchir le Pillon, d'occuper le Simmenthal et de faire une forte diversion sur l'Oberland.

A la nouvelle de la proximité de l'ennemi, le colonel Tscharnner, qui n'avait pu réunir que 1500 hommes, se bornait à une attitude défensive et faisait garder Leysin, le Sépey, la Forclaz et le col de la Croix, en un mot, tous les passages allant d'Aigle et de Bex aux Ormonts. Le passage de la Forclaz fut forcé, ce qui amena la capitulation du poste du Sépey et la retraite de celui de Leysin.

La colonne chargée de forcer le col de la Croix avait, par contre, été complètement repoussée par les gens d'Ormont-dessus; mais, en apprenant l'approche des Français débouchant de la Forclaz, ces braves montagnards abandonnèrent le poste qu'ils avaient vaillamment défendu, et, les larmes aux yeux, virent congé du commandant Fischer, qui opéra sa retraite par le Pillon, sur Gessenay. Le colonel Tscharnner,

accompagné seulement d'un guide, s'échappa par des sentiers détournés.

Ainsi le 6 mars, les débris du corps de Tscharnner, en tant qu'ils n'appartenaient pas à la population des Ormonts, se retiraient dans la direction de Gessenay; ceux de Leysin et du Sépey par les Mosses; ceux d'Ormont-dessus par le Pillon. Le découragement, l'irritation contre leurs chefs étaient les sentiments dominants. Le 7 mars ils étaient les uns à Château-d'Oex, les autres à Gessenay.

Suivons, à l'aide d'un extrait de la biographie du dernier bailli de Rougemont, Jean-Rodolphe de Tavel, allié de Graffenried, publié dans le *Berner Taschenbuch*, le détachement qui avait franchi les Mosses.

Bien que les habitants du Pays-d'Enhaut romande montrassent la plus grande ardeur contre les Français, l'ordre fut donné de se retirer sur Gessenay, ce qui provoqua un tumulte effrayant parmi les troupes. Les notables de Rougemont se rendirent au château, qui se trouve à quelques minutes au-dessous du village, où résidaient encore le bailli, sa famille et quelques officiers. Ils cherchèrent à décider ceux-ci à continuer la lutte, en les assurant que les gens de la vallée combattraient pour Berne jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Mais comme les officiers persistaient dans leur résolution de battre en retraite, les notables les accablèrent des reproches de lâcheté et de trahison.

Les soldats composant l'arrière-garde commencèrent alors à piller le château, résidence baillivale. Une cassette contenant de l'argent et des bijoux fut volée; la cave, forcée. C'est au broc que se buvait le vin. Vers minuit seulement quand on fit, intentionnellement peut-être, couvrir le bruit que les Français arrivaient, les tapageurs se décidèrent enfin à suivre leurs camarades sur la route de Gessenay.

Le bailli jugea prudent, dans ces conjonctures, d'envoyer sa famille à Berne et de se joindre, de sa personne, aux troupes bernoises qui occuperaient Gessenay. A quatre heures du matin, au clair de lune, Mme la baillive et ses enfants quittèrent le château de Rougemont en voiture. Ce départ donna lieu à des adieux touchants avec les habitants qui se trouvaient en armes sur la place du village. Un détachement de ces hommes accompagna volontairement la voiture pour protéger les fugitifs contre des insultes possibles de la part des soldats bernois en retraite.

Le chemin qui mène en trois quarts d'heure de Rougemont à Gessenay, doit, après avoir franchi le ruisseau des Fénils, limite actuelle entre les cantons de Vaud et de Berne, gravir la montée assez rapide du Vanel. La route était couverte de verglas, et la voiture eut besoin du secours de ces bras fidèles pour franchir ce passage. Mme la baillive et ses enfants, qui en étaient descendus, furent conduits par la main sur le terrain glissant.

L'auberge de Gessenay étant remplie de soldats ivres, c'est à la cure que les fugitifs allèrent demander un asile. Ils y furent rejoints peu d'heures après par le bailli qui était venu à pied de Rougemont.

Une grande agitation régnait dans la contrée de Gessenay et dans le Simmenthal. Partout retentissait le cri de : « Trahison ! » Les soldats devenaient si menaçants à l'égard de leurs officiers que ceux-ci durent s'enfuir ou se cacher. Le domestique de l'un d'eux tomba victime de la fureur du peuple. Dans ces conditions, la retraite par le Simmenthal n'offrait qu'une perspective pleine de périls au bailli et à sa famille. Pas moyen non plus de se procurer dans ce tumulte des chevaux de relais. Ces circonstances déterminèrent le bailli à revenir à Rougemont ce même jour. Il y fut reçu avec transport lui et les siens.

Une garde, composée d'hommes âgés, avait occupé le château dès le matin; elle rendit les honneurs militaires au représentant du gouvernement bernois, qui eut la satisfaction de constater que, bien que les portes eussent été laissées ouvertes, il n'avait plus été commis aucuns dé-

gâts au château. Mais le soir même parvint la nouvelle de la capitulation de Berne et celle que le Gessenay allemand avait fait sa soumission aux nouvelles autorités et planté l'arbre de liberté, symbole du nouvel ordre des choses.

Quelques jours plus tard, les milices de Gessenay, rentrées après la campagne, menacèrent de venir à Rougemont et d'y piller le château pour s'indemniser de la solde des derniers jours passés au service du gouvernement de Berne, solde qui n'avait point été payée. Pendant plusieurs jours le bailli dut se tenir prêt à se réfugier à Château-d'Oex; mais les habitants de Rougemont postèrent des sentinelles armées qui empêchèrent les émeutiers de Gessenay d'accomplir leur dessein, soit en les payant de bonnes paroles, soit en les menaçant de sonner le tocsin et de repousser la force par la force.

Le bailli, dépouillé de son caractère officiel, abandonna le château sur l'invitation du Comité de surveillance qui s'était constitué, et se retira comme homme privé dans une maison du village. Il y resta jusqu'au mois de juin, vivant dans la meilleure intelligence avec les habitants et recevant de nombreux témoignages de leur affection. Ces bonnes relations se maintinrent même après son départ.

Les habitants du Pays-d'Enhaut, et ceux de Rougemont en particulier, ne célèbrent pas avec moins de joie que les habitants de la plaine l'anniversaire de l'émancipation du Pays de Vaud, qu'ils acceptèrent bientôt sans arrière-pensée. C'est avec enthousiasme qu'on déroula — nous tenons ce détail d'un témoin oculaire — la bannière verte et blanche au pied des rochers de Cray et du Rüby. Mais les souvenirs que nous avons rappelés ont été comme le gage que, sur la base de l'égalité des deux cantons, se renoueraient des relations cordiales. Dans le baillement de Rougemont, anciens maîtres et anciens sujets s'étaient déjà tendu, il y a cent ans, la main fraternelle.

(La Famille).

Jaq. Adamina.



A côté du bonheur.

VII

Dix minutes plus tard, les fiancés ayant traversé Clairmont d'en bas et Clairmont d'en haut, se trouvaient sur le chemin de Doullens. C'était un chemin très solitaire. Il montait un peu, tout d'abord à travers les prés nus et jaunés et les blés frileux qui demandaient la neige, puis sur un petit pont à barrière de bois, il traversait un ruisseau qui coulait un filet d'eau parmi de gros cailloux. A cet endroit, deux hauts sapins se balançaient à la bise qui, de temps en temps, soufflait rude et faisait tourbillonner la poussière.

Les amoureux, sur ce chemin, se trouvaient fort à l'aise. Maurice avait passé sous le sien le bras de sa fiancée, dont au surplus, il tenait dans la sienne la petite main chaudement gantée. Un moment après la sortie du village, ils cheminèrent en silence, puis Maurice fit, comme conclusion à leur entretien de tout à l'heure :

— Oui, je crois que tout ira bien, tant de mon côté que de celui de ma mère... naturellement il y aura de temps en temps quelque chose à supporter, on n'est pas parfait.

— Ça va sans dire, dit Juliette, mais, tu sais, j'ai beaucoup de patience et d'ailleurs, concédait-elle, moi aussi, j'ai des défauts; maman dit toujours que je crois tout savoir et que je veux commander tout le monde...

Immédiatement après le pont, le chemin reprenait ses zig-zags dans la campagne attristée par l'hiver. Entre les mortes frondaisons de ses vergers, on voyait Doullens, sa vieille église trapue et la belle et vaste maison du dix-huitième siècle qu'on appelait le château. Les fer-

més avec leurs dépendances, faisaient un vaste cercle autour de ces deux bâtiments. La maison des cousins Givray, un peu en dehors et en avant des autres, présentait au plein midi une large façade bleue par le sulfate de cuivre dont on avait aspergé la treille qui encadrait les fenêtres aux contrevents dévernis.

— Regarde voir ces contrevents, dit Maurice, c'est comme ma mère dit, qu'il n'y a point de gens aussi gaspilleurs que les avarés... Avec un coup de pinceau il y a deux ou trois ans, la cousine s'en tirait, tandis qu'à présent, ils sont tout voilés, ils ont des fentes, il faudra les refaire neufs... C'est ça qui périt Lucien, c'est qu'il ne peut rien faire déboursier à sa mère au bon moment... Passons par ce sentier, on arrive juste à la porte du jardin.

Si Mme Givray avait entendu de quel qualificatif son jeune cousin la décorait, elle n'eût pas déployé beaucoup d'amabilité pour le recevoir. C'était une longue femme, osseuse et maigre, avec de rares cheveux tirés sur un front étroit et plat, des joues plates, un nez et des lèvres minces et des yeux d'acier, aigus et scrutateurs. Elle adoucit ce regard pour ses jeunes cousins, parce qu'elle témoignait toujours de l'affection aux gens riches. D'ailleurs, elle ne fit que les introduire dans la chambre et les laissa seuls avec Lucien et la petite Suzanne qui rayonnaient.

— J'ai passé tout l'après-midi le nez à la fenêtre pour voir si vous ne veniez pas, dit-elle avec un peu de reproche.

— Oh! ma pauvre petite, fit Maurice, tu comprends que...

Fraternellement, il l'avait embrassée sur les deux joues, et pour elle avait sorti, des profondeurs de sa poche, une boîte de bonbons. Lucien regardait sa sœur, son beau visage régulier éclairé d'un sourire :

— Il est bien mieux quand il n'a pas l'air triste, songeait Juliette, mais Maurice est bien plus beau.

On s'assit. Lucien alla chercher une bouteille et tout de suite, avec Maurice, se mit à parler officiers, chevaux, camarades. Tous deux étaient dragons. Les deux jeunes filles s'étaient assises sur le canapé et croquaient des bricolets.

— Pas bons, les bricolets, se disait Juliette, on dirait qu'ils n'ont point de beurre.

Beurre ou pas, la petite Suzanne qui, apparemment n'était pas gâtée, s'en régala tout en babillant.

— Je devrais vous offrir du thé, puisque vous ne buvez pas de vin, disait-elle, mais je n'ose pas déranger maman, elle fait le café.

— Nous pourrions peut-être aller lui aider, suggéra Juliette.

— Oh! non, elle est tellement travailleuse, elle ne peut pas rester un moment sans travailler. Cet après-midi, elle a raccommodé les sacs à farine.

— Ah! dit Juliette, votre maman est une grande travailleuse.

— Quelque chose d'effrayant! Elle foudroie l'ouvrage, mais il faut que les autres aussi travaillent, je vous assure.

— Eh bien! quand on est jeune et forte comme vous, c'est bon de travailler.

— Je ne dis pas, mais je n'aime pas qu'on me houspille... Ma mère est une terrible femme, vous savez.

La terrible femme, à ce moment même, introduisait dans la chambre son fils aîné et sa belle-fille, ainsi qu'une petite blondine de deux ans, avec des joues rondes et un doigt dans la bouche, qui était leur enfant. Salutations, présentations, Suzanne allait chercher un verre, mais Mme Givray annonça que le café était fait. On goûta fort gaiement. Lucien retourna chercher une bouteille pour accompagner le saucisson tandis que les femmes mangeaient des douceurs et buvaient du café. Le bébé, à côté de sa maman, se barbouillait de confitures. Mme Givray servait, s'assérait cinq minutes, puis sautait de sa chaise, trottait deci-delà, allait à la cuisine, puis dehors enfermer les poules, puis à la grange voir si le verrou était poussé. On s'inquiétait peu d'ailleurs de ses faits et gestes. Toute cette jeunesse parlait fort, riait, jouissait de ce moment de plaisir sans

trouble. Henri Givray, le frère de Lucien, essayait de décider Maurice à venir voir le tauréau primé qu'un camarade de service venait d'acheter. Maurice ne disait pas non, mais regardait Juliette.

— Vous lui permettez bien de venir, disait Henri, ce sera l'affaire d'une demi-heure!

— C'est bien sûr, dit Juliette en riant, je ne veux pas garder Maurice pendu à mes jupes; seulement, ne restez pas trop tard, j'ai promis à ma mère de rentrer à des heures honnêtes.

— Qu'est-ce que c'est, des heures honnêtes, trois heures du matin?

— Non, neuf heures et demie, dix heures.

— Eh bien! voyons, il est sept heures et demie, on s'arrangera.

La cigarette allumée, les trois hommes partirent gaiement, après avoir recommandé aux dames de ne pas trop pleurer leur absence.

(A suivre.)

Louise Musy.

Mot de la fin. — Un employé qui venait de perdre sa femme, avait un rapport à adresser à son chef hiérarchique. Il termina son épître en faisant mention du malheur qui venait de le frapper, et ajouta la formule d'usage qu'il modifia en ces termes, pour la mettre en harmonie avec son récent chagrin: « Agréez, M., l'assurance de ma triste considération. »

Bourg-Ciné-Sonore. — Greta Garbo parle pour la première fois à Lausanne au Bourg cette semaine dans *Anna Christie*, film 100 % parlant allemand, mis en scène par Jacques Feyder.

Greta Garbo a une voix, comme elle a un type. Le « Daily Mail » écrit à ce sujet: « On pense, semble-t-il, qu'il n'est pas permis à une aussi belle personne de briser encore des cœurs par le charme féérique de sa voix. Je défie quiconque de classer la voix de Miss Garbo. C'est un ton plaintif et rude à la fois qui vous captive encore longtemps après que furent prononcées les paroles. C'est la voix épouvantée de la désillusion, c'est la voix la plus triste du monde ».

Film d'humanité palpitante et de pitié profonde. *Anna Christie* émeut par la grandeur de sa simplicité, par la mystérieuse ambiance de brouillard et de la mer, par l'âme souffrante qu'il nous montre gémissant de sa primitive pureté souillée, par sa révolte et surtout par la plus frémissante et la plus douloureuse des interprètes, Greta Garbo.

Achetez
— votre Trousseau

AUX TISSERANDS

4, rue Madeleine LAUSANNE
Près de l'Hôtel de Ville A. Lévy

Pour la rédaction
J. Bron, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.



POUR OBTENIR DES MEUBLES

de qualité supérieure, d'un goût par fait, aux prix les plus modestes.

Adressez-vous en toute confiance à la fabrique exclusivement suisse

MEUBLES PERRENOUD

Succursale de Lausanne : PÉPINET-GRAND-PONT

HERNIEUX

Adressez-vous en toute confiance aux spécialistes :

Margot & Jannet

BANDAGISTES

Riponne et Pré-du-Marché, Lausanne